



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 11 octobre 2018 -

SOMMAIRE

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 AOUT 2018	3
N° 2 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL	3
N° 3 – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION	3
N° 4 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS	4
N° 5 –RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.....	4
N° 6 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AU LIEUDIT « WEIBERWITFELD »	5
N° 7- TARIFS DU BOIS ET BIL	6
N° 8 -TARIFS DES SAPINS DE NOËL	6
N° 9 -TARIFS DES CONCESSIONS DES SOURCES ET CIMETIERE.....	6
N°10-TARIFS DES LOYERS 2019	7
N°11-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE D'EAU POTABLE .	7
N°12-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	9
N°13-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS.....	10
N°14-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN 2017.....	13
N°15-BONS D'ACHATS DE NOËL AUX AINES.....	14
N°16- MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE)	14

POINT SUR LES TRAVAUX 15

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES 16

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
Mme	Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Madame Séverine BERNARDINO a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS
Madame Nathalie MANTEZ a donné procuration à Madame Eliane WYSS
Madame Séverine DREYER a donné procuration à Madame Caroline ZAGALA
Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Monsieur Armand WEISS
Madame Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à Monsieur Didier GRUNENWALD.

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.



L'an deux mille dix-huit, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Mme Martine OULBANI a été désignée comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 AOUT 2018

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 30 août 2018 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

2 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative suivante au budget principal, afin de régulariser une imputation sur l'exercice 2017 :

Section d'investissement	
Dépense – Chapitre 13 – Compte 1338 : + 5 000 €	Recette – Chapitre 13 – Compte 1348 : + 5 000 €

3 - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 26 € + 1 € par enfant à charge.

Conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil municipal auprès du Comité Technique.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

4 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations Oderinoises comme suit :

☐ Musique Alsatia :	646 €
☐ Cercle Sainte-Marie :	160 €
☐ Société d'arboriculture :	570 €
☐ A.A.P.P.M.A Haute Thur.	237 €
☐ Les Amis de l'Etang des Gentianes	80 €

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget principal 2018.

5 - RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie contractée par la Commune arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Après consultation de différents établissements bancaires, et examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du crédit Agricole pour renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités, d'un montant maximum de 100 000 €, à compter du 1er janvier 2019, selon les conditions suivantes :

1) Marge et taux de référence :

Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0.50 % (à titre indicatif la cotation de l'Euribor moyen mensuel à 3 mois d'août est de - 0.31883333 %).

2) Durée : un an.

3) Fonctionnement : Autorisation de crédit en compte.

4) Disponibilité et remboursement des fonds : Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à court terme aux conditions alors en vigueur.

5) Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé, avec un montant minimum forfaitaire de 100 €, payables à la signature du contrat.

6) Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 100 €.

6) Intérêts : Paiement trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement en exact/365 sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation).

7) Commission de non utilisation : NEANT

8) Déblocage des fonds :

Les ordres de tirage et de remboursement devront être donnés par fax à J-2 jours ouvrés avant la date de mise en place souhaitée.

9) Observation : L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

ENTERINE la décision de renouvellement d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessus définies ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

6- ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AU LIEUDIT « WEIBERWITFELD »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération du 11 juillet 2018, un accord de principe était donné pour faire l'acquisition de deux parcelles de terrains appartenant à Monsieur KLINGELSCHMIDT Maurice, sises au lieudit « Weiberwittfeld », cadastrées section 1, n° 32, d'une superficie de 8 a 24 ca et n° 33, d'une superficie de 7 a 69 ca.

L'acquisition de ces terrains permettra à la commune de créer une jonction piétonne entre la Grand'Rue et la zone 1AU1 (à urbaniser) située au nord du secteur.

Le prix, accepté par le cédant, a été fixé à 50 € l'are.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer,

Le conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire l'acquisition, sur Monsieur KLINGELSCHMIDT, domicilié 32 rue Durrenbach à ODEREN, de deux parcelles cadastrées section 1, au lieudit « Weiberwittfeld » : n° 32 d'une superficie de 8 a 24 ca, et n°33 d'une superficie de 7 a

69 ca, soit une superficie de 15 a 93 ca, au prix de 50 € l'are, soit un montant total de 796.50 €.

PRECISE que tous les frais inhérents à cette transaction (notaire...) seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tous documents y afférents.

7- TARIFS DU BOIS ET BIL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

1- de reconduire, à compter du 1er janvier 2019, le tarif du bois d'affouage :

- ☐ 190 € les 4 stères pour la 1ère corde
- ☐ 210 € les 4 stères pour les cordes suivantes

2- de fixer le tarif du Bois d'Industrie à 37 € le m3

8 - TARIFS DES SAPINS DE NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs des sapins de Noël pour 2018

Variété	Taille	2018
EPICEA	100/150	6 €
EPICEA	150/200	10 €
NORDMANN	100/125	13 €
NORDMANN	150/175	24 €

9 - TARIFS DES CONCESSIONS DE SOURCES ET CIMETIERE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire pour 2019, les divers tarifs, à savoir :

- ↳ Cartes de bois : 20 € pour 2 ans
- ↳ Concession de sources : 55 € tous les 2 ans
- ↳ Cimetière :
 - concession de cimetière, tombe simple, 15 ans = 60 €
 - concession de cimetière, tombe simple, 30 ans = 109 €
 - concession de cimetière, tombe double, 15 ans = 120 €
 - concession de cimetière, tombe double, 30 ans = 218 €
 - espace cinéraire, durée de concession 15 ans = 80 €
 - espace cinéraire, durée de concession 30 ans = 150 €
 - l'utilisation du jardin du souvenir est gratuite.

Discussion : Madame Caroline ZAGALA souhaiterait qu'une meilleure communication soit faite sur l'utilisation des cartes de bois, et sur la possibilité pour chacun, de faire son bois de chauffage.

Il est proposé de rédiger un article à ce sujet dans le bulletin communal.

10 - TARIFS DES LOYERS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les différents loyers et redevances applicables à compter du 1er janvier 2019 comme suit :

(Indice de révision des loyers - 2^{ème} trimestre 2018 = +1.25 %)

Intitulés	Tarifs 2019
Droit de place	15 €
Loyer - 54, Grand'Rue - Appartement Nord 1 ^{er} étage école	400 €/mois
Loyer - 54, Grand'Rue - Appartement Sud 1 ^{er} étage mairie	355 €/mois
Loyer garages :	42,50 €/mois
Local AAPPMA Hte Thur :	25 €/mois
Loyer - 53, Grand'Rue- avec garage Charges 270.00 €/mois à titre d'avance (DCM du 30/03/2017)	680 €/mois
Loyer - 48, Grand'Rue Appartement 1er étage poste :	668 €/mois
Occupation site Ecole Vol Libre « Papillon »	123 €/an
Centre Ecole du MARKSTEIN	123 €/an
Loyer - 48, Grand'Rue Local commercial	312 €/mois
Loyer 1 rue Durrenbach 1 ^{er} étage - annexe mairie F5 avec garage	698 €/mois
Loyer Cabinet médical	939 €/mois
Droit de place mensuel Pour emplacement à l'année (Stork'Im Truck)	16.20€/mois 194 €/an
Loyer Cabinet infirmière	112 €/an

11 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour avis, la synthèse du rapport annuel 2017 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion du service public d'eau potable :

Les chiffres du service d'eau potable Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (C.C.S.V.A.)	
<u>Territoire</u> 12 757habitants	15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein 12 757 habitants desservis -5 840 abonnés 539 abonnés à ODEREN L'évolution du nombre d'abonnés fait état d'une baisse de- 1.3 % par rapport à 2016 (546 abonnés)
<u>Exploitation</u> En affermage par SUEZ	SUEZ a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<u>Production</u> 751 068 m³ produits	La C.C.V.S.A. dispose de nombreuses ressources propres : 73 sources, 3 forages et 1 prise d'eau ont fourni 751 068 m³ d'eau traitée (1 forage à ODEREN)
<u>Distribution</u> 167.5 km de réseau 539 466 m³ consommés	Les abonnés ont consommé 539 466 m³ en 2017, soit en moyenne 115 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 72.3 %.
<u>Qualité</u> Bonne	Le bilan fourni par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) indique que l'eau de la CCVSA est de bonne qualité. 100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 99,3 % au niveau physico-chimique.
<u>Prix</u> 295,53 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2018 : 297.10 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises) avec une hausse de + 0.5 % du prix par rapport à 2017. Sur ce montant, 52 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 26 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 22 %.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,
➤ **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

12 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE

PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour avis, la synthèse du rapport annuel 2017 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion du service public d'assainissement :

Les chiffres du service d'assainissement Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (C.C.S.V.A.)	
<u>Territoire</u> 4990 abonnés	15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein 12 757 habitants 4990 abonnés au service d'assainissement collectif 489 abonnés à ODEREN
<u>Exploitation</u> Confiée à la SOGEST	LA SOGEST a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<u>Collecte</u> 148 km de réseau 461 465 m ³ facturés	461 465 m ³ ont été facturés au titre de l'assainissement. Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.
<u>Epuración</u> 1 400 661 m ³ traités	1 400 661 m ³ d'eaux usées ont été traitées à la station d'épuration de Moosch, soit 304 % des volumes facturés. 184 tonnes de matières sèches de boues ont été évacuées en 2017.
<u>Rejet au milieu naturel</u> 100% de conformité	100 % d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel. 96 % de la pollution reçue en DBO5 a été éliminée, 98 % pour les MES, 85 % pour l'azote et 83 % pour le phosphore.
<u>Prix</u> 251 ,06 € pour 120 m ³	Le prix du service ne comprend qu'une partie variable : un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2018 : 251.06 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises) avec une variation par rapport à 2017 de +0.8 %. Sur ce montant, 47 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 33 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

- Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,
 - **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

13 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Francis ALLONAS, Maire, présente au Conseil Municipal, pour avis, la synthèse du rapport annuel 2017 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant l'élimination des déchets :

La communauté de Communes est composée de 15 communes, et compte 12 907 habitants en 2017.

L'année 2017 a été la première année complète de la mise en place de l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques (débutée le dernier trimestre 2016).

Plusieurs conséquences en ont découlé :

- pour les OMR : une baisse de 1.6 % par rapport à 2016
- pour les plastique alu acier : une augmentation du tri de 16 % par rapport à 2016
- les refus de tri n'ont pas suivi cette vertueuse tendance, puisqu'ils sont passés de 46 à 55 t, soit 20 % d'augmentation (beaucoup de bouteilles pleines, de textiles, de jouets, d'incivilités) – La communication sera à renforcer.

Cependant, malgré l'augmentation de 5 % de la redevance, l'année 2017 se solde par un déficit de 36 520.82 € (contre 28 093 € en 2016).

Pour mémoire, la redevance a baissé de 6% en 2011 pour les foyers et résidences secondaires, puis elle a augmenté de 3 % en 2014 et à nouveau de 2 % en 2015 puis 3 % en 2016.

Ordures ménagères :

La redevance incitative au volume de sacs a été instaurée en 2009. Chaque foyer se voit remettre un nombre et un volume (30 l et/ou 50 l) de sacs bleus estampillés « Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin », appelés « Ecosacs » selon le nombre de personnes qui le composent.

Les professionnels produisant moins de 400 l par semaine sont admis dans le système de collecte.

Indicateurs de collecte par habitant

Matériaux	En kg par habitant / an	Traitement
OM	133	Incinération
OME non métalliques	44	Enfouissement
OME métalliques	0.78	Revente
Plastique-acier-alu	18.73	Recyclage
Papier-carton	58.69	Recyclage
Verre	53.89	Recyclage
D3E (Equipements électriques, électroniques)	4.19	Recyclage
DDS Déchets diffus spéciaux (DMS : Déchets ménagers spéciaux)	1.36	Incinération haute filtration
... et 24,92 % de refus de tri des plastique-acier-alu		

Focus sur les erreurs de tri :

	<u>Tonnes</u>	<u>Collecte</u> Prix/tonne	<u>Traitement</u> <u>Spécial refus</u> Prix/tonne	<u>Tri</u> Prix/tonne	<u>Coût/tonne</u>	<u>Coût</u> <u>annuel</u>	<u>COUT TOTAL</u>
<u>Refus de tri</u> <u>des CP</u>	49	114	149	97	360	17 640	68 328
<u>Refus de tri</u> <u>des CC</u>	55	419	149	359	927	50 688	

(Coûts en € TTC)

Si ces déchets avaient été simplement jetés dans les EcoSacs, cela équivaldrait à une économie de 30000 €uros environ.

Recettes et coûts (collecte, traitement, et recettes de recyclage)

	Quantité en tonnes	Collecte		Traitement des Refus		Tri et Traitement		Recettes					Total Coûts	Total Recettes	Somme des Coûts - Recettes	Coût à la tonne
		coût annuel	€/ tonne	coût annuel	€/ tonne	coût annuel	€/ tonne	Coved	Eco- Emb	Valorplast	O.I. BSN	EcoFolio				
OMR	1721,94	289 679	168			327 169	190						616 848		616 848	358,23
OME	564,80	89 418	158			81 364	175						170 782		170 782	302,38
METAUX	10,06	1 483	147					2 600					1 483	2 600	-1 117	-111,03
VERRE	695,52	34 177	49						177 300		15 391		34 177	258 940	139 145	
CP	757,52	86 643	114	6 396	149	73 620	149	37 314				15 937	166 659			
CC	241,70	101 489	419	9 012	149	86 748	359	3 723		9 275			197 249			
Refus tri CP*	49	5 586	114	7 301	149	4 753	97						17 640	0	17 640	360
Refus tri CC*	55	23 045	419	8 195	149	19 745	359						50 985	0	50 985	927
BIODECHETS	27,19	17 791	654			1 767	65						20 277		19 558	719,31
DECH.VERTS													62 289		62 289	
TOTAL		649 311		30 904		595 166		43 637	177 300	9 275	15 391	15 937	1 338 389	261 540	1 076 130	

*Déjà compris dans les coûts des lignes CP et CC au-dessus.

Discussion :

Monsieur Joël ARNOLD fait remarquer que les Ecosacs sont absolument de très mauvaise qualité, et se déchirent souvent à l'utilisation ; les usagers pourraient s'attendre, en échange de recommandations pour réaliser des économies et au vu de l'évolution du prix du service, à obtenir des sacs de meilleure qualité.

Monsieur Noël DELETTRE fera remonter l'information en commission intercommunale.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

14 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2017 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Les principales décisions de l'année 2017 ont été :

- Renouvellement des instances décisionnelles du Syndicat
- Adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue, pour une partie de son territoire
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- Travaux environnement 2017 au titre de l'article 8 du contrat de concession, financés par Enedis
- Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tension financés par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement des lignes électriques basse et moyenne tension financé par le Syndicat sur ses fonds propres
- Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis
- Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables
- Délégation de service public gaz pour 2017 pour les communes de Niederentzen et Oberentzen
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des coupe-circuits principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020
- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020
- Avenant n° 6 au contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son article 8 pour la période 2018-2020
- Adhésion du Syndicat à l'Entente Grand Est.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

15 - BONS D'ACHATS DE NOËL AUX AINÉS

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 20 € (vingt euros) la valeur des bons d'achat de Noël remis aux personnes âgées à l'occasion de la fête annuelle des Aînés de la commune lorsque les personnes invitées ne peuvent être présentes au repas.

PRECISE que ces bons ne seront attribués qu'aux personnes âgées de 80 ans et plus qui ont fait part de leur impossibilité d'être présentes au repas. Les personnes âgées de moins de 80 ans justifiant de maladie ou problème de santé, bénéficieront de ces bons par dérogation sur décision de la Municipalité.

Discussion : Madame Eliane WYSS, 1^{ère} adjointe, informe qu'elle souhaite proposer aux aînés, une sortie sur une journée en remplacement d'un repas de fin d'année.

Elle précise qu'un sondage sera réalisé à cet effet, et si le « oui » l'emporte, la nouvelle formule pourrait être mise en oeuvre en 2019.

Monsieur Richard LOCATELLI demande quel est le pourcentage de personnes âgées participant au repas par rapport au nombre d'invités ; il pense qu'un grand nombre ne participe plus pour raison médicale. Il suggère qu'une réflexion soit menée, en partenariat avec une association, l'hôpital, ou autre, de façon à organiser une petite fête de Noël pour toutes ces personnes afin de ne laisser personne de côté.

Madame Eliane WYSS propose d'attendre les résultats du sondage avant de lancer tout nouveau projet.

16 - MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU 7 SEPTEMBRE 2017 PORTANT INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Considérant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) instauré par délibération du 7 septembre 2017,

Considérant que le RIFSEEP doit être mis à jour pour prendre en compte la réorganisation des services techniques communaux suite à un départ à la retraite,

- **DECIDE** de modifier l'article 3 relatif à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et au Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour les groupes de fonctions relevant de la filière technique selon les tableaux ci-après :

IFSE

FILIERE TECHNIQUE			
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe 2			
Agent d'entretien	2	2 000,00	4 000,00
Agent technique polyvalent	1	5 000,00	8 000,00
Agent technique	1	3000.00	
Groupe 1			
Responsable services techniques	1	6 000,00	6 000,00

CIA :

FILIERE TECHNIQUE			
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe 2			
Agent d'entretien	2	100	200
Agent technique polyvalent	2	100	200
Groupe 1			
Responsable services techniques	1	200	200

- **PRECISE** que l'enveloppe globale initiale est inchangée
- **PRECISE** en outre que toutes les autres dispositions de la délibération du 7 septembre 2017 sont inchangées et restent en vigueur.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, communique le dernier compte rendu de la commission travaux. Il informe que les travaux de réfection du logement au 1^{er} étage de la mairie sont en cours, et qu'une chape liquide sera réalisée pour niveler le sol.

Ensuite, il fait le point sur les autres chantiers :

La réfection du pont, rue du Canal, s'étendra sur 1 mois.

La matérialisation des places de stationnement est en cours au niveau de la pharmacie.

Concernant la demande de l'ASO pour la remise en état du plateau sportif, une estimation du coût des travaux comprenant la régénération du gazon et un éclairage suffisant est en cours.

Monsieur Didier GRUNENWALD estime que le club de foot est mieux nanti que les autres associations en matière d'aide communale, et ajoute que le coût des travaux de réfection sera très élevé et le terrain sera impraticable pendant un an.

Monsieur DELETTRE lui répond que toutes les associations sont traitées sur le même plan d'égalité par rapport à leurs demandes.

Monsieur Joël ARNOLD fait remarquer que le coût des travaux d'éclairage du plateau sportif risque d'être conséquent.

Monsieur Richard LOCATELLI pose la question de la vocation d'un plateau sportif ; n'est-il pas imaginable de dédier un tel espace à un public plus large ?

Madame Caroline ZAGALA cite l'exemple de la commune de Willer-Sur-Thur qui a aménagé un « city-stade », ouvert à tous avec un règlement à respecter.

Monsieur GRUNENWALD informe, en ce qui concerne les journées publiques de tir que celles-ci ne pourront plus être organisées au regard des contraintes administratives qui se sont durcies réglementairement et qui sont devenues trop lourdes.

Vacataires :

Compte tenu des contraintes liées à l'embauche de vacataires pendant l'été ; notamment les obligations en termes de sécurité, d'encadrement, et de suivi, Monsieur Noël DELETTRE propose de ne pas reconduire ce dispositif à partir de 2019 ; le conseil municipal donne son avis favorable.

A ce sujet, Monsieur Joël ARNOLD fait remarquer que les jeunes n'ont plus ni l'opportunité, ni le droit de travailler avec des machines.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Dans le cadre du projet présenté lors de la sortie forêt du 22 septembre dernier, concernant l'acquisition de trois parcelles forestières enclavées en forêt communale, Monsieur le Maire communique l'évaluation chiffrée à hauteur de 18 921 € TTC par les services de l'ONF. Il précise que la décision sera prise en 2019 au vu du résultat du budget annexe de la forêt.

- Monsieur le Maire communique que la commune organise une manifestation dans le cadre du projet mis en place par le Pays Thur Doller, « Jour de la Nuit », programmé le samedi 13 octobre avec la participation d'une conteuse.

- La cérémonie du 11 novembre sera particulière cette année pour le centième Anniversaire de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. La cérémonie aura lieu comme habituellement le matin à ODEREN, et se poursuivra en soirée à la Nécropole nationale de MOOSCH avec toutes les communes de la vallée. Les participants pourront se joindre à une marche depuis le Musée Serret vers la Nécropole. Un enfant représentera chaque commune autour de la flamme de la mémoire.

- Le Pays Thur-Doller demande un(e) référent(e) « Vélo » par commune ; Monsieur le Maire propose à Madame Caroline ZAGALA de représenter ODEREN.

- Monsieur le Maire communique le courrier adressé par le syndicat de négociants en bois d'Alsace, lequel sollicite la vigilance des Maires par rapport aux trafics de bois. Monsieur le Maire souligne que toutes les communes de la vallée, sauf Saint-Amarin, vendent la corde de bois au prix de 190 €.

- Monsieur le Maire soumet à réflexion les décisions qui incombent au conseil municipal en termes de fiscalité locale, notamment, la révision des abattements à la base. Les modifications éventuelles n'entreraient en vigueur qu'en 2020. Il indique que malgré le peu d'investissements en 2018, le budget communal n'a pas permis le versement de la taxe foncière en une seule fois.

- Pour faire une étude prospective sur la scolarisation des enfants à ODEREN, Monsieur le Maire informe que 20 naissances ont été comptabilisées en 3 ans, ce qui laisse entrevoir que des classes à trois niveaux seront bientôt en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Sortie Forêt du 22 Septembre 2018

COMPTE RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Francis ALLONAS
TYPE DE REUNION	Sortie Annuelle sur le terrain
ANIMATEUR	André SCHLUSSEL
SECRETAIRE	Eliane WYSS
PARTICIPANTS	Francis ALLONAS (Maire) Eliane WYSS (Adjointe) Noël DELETTRE (Adjoint au Maire) Armand Weiss (Adjoint) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Caroline ZAGALA (Conseillère Municipale) Séverine DREYER (Conseillère Municipale) André SCHLUSSEL (Agent Technique Forestier ONF) François JOLY (Ingénieur ONF) Richard SCHILLING (Employé Communal) David GEORGET (Employé Communal) Raymonde WEISS (Secrétaire de Mairie) Mathieu MEYER (Adjudicataire Chasse Lot 1) XXX Chasseurs
ABSENTS EXCUSÉS	Joël Arnold (Conseiller municipal) Nathalie MANTEZ (Conseillère Municipale) Martine OULBANI (Conseillère Municipale) Marie LAGROLA (Conseillère Municipale) Jean Denis HANS (Conseiller Municipal)

POINT N°1	Coupe de bois « secs » secteur SUTTERLEY		
Les forestiers tenaient à nous montrer la dernière coupe « sur pied » effectuée dans la forêt du Sutterley par l’Entreprise BINDER de Kruth Ces bois n’étaient pas prévu « au programme » mais ont « séchés » suite à la période de sécheresse qui nous vivons actuellement.			
CONCLUSION	Monsieur JOLLY tenait à préciser que ce que notre forêt subit actuellement est un phénomène qui malheureusement n’est pas isolé et est déclaré, non seulement en France mais aussi dans d’autres pays Européens, ce qui bouleverse le marché du bois résineux en particulier, générant de gros volumes de bois sur le marché et bien entendu une baisse du prix du bois. André SCHLUSSEL précise que ces bois ont été vendus « sur pied » à un prix encore raisonnable, soit 25 € le m3. Cependant, il craint pour la suite des événements, les prochaines coupes programmées ne seraient pas effectuées suivant les cours du bois.		
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER	A
Suivre les cours du marché du Bois	André SCHLUSSEL et Francis ALLONAS		



POINT N°2	Projet d’achat d’une parcelle forestière privée – Forêt du SCHALM – GOTTLEH -		
Dans le cadre de la « restructuration foncière » et de la cohérence de gestion globale de notre forêt, les parcelles privées « isolées » ont été répertoriées par notre Agent forestier André SCHLUSSEL. Ainsi au Schalm se trouvent trois parcelles privées, deux à Monsieur René LUDWIG qui n’est pas encore « prêt à vendre » et une à Michel LUTRINGER qui serait vendeur. André a fait une estimation de la valeur des bois présents.			
CONCLUSION	Le Conseil Municipal devra se prononcer sur : - le principe d’achat de cette parcelle - avoir l’accord du propriétaire sur le prix proposé - si accord, inscrire au Budget Forêt 2019 la dépense en acquisition de cette parcelle		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER A
Passage en conseil municipal.		Francis ALLONAS	Mai 2019

POINT N°3	Embâcle sur le GottRuntz		
Monsieur SCHLUSSEL nous rend attentifs sur la présence de graviers qui se sont accumulés sous le pont, car en cas de crue, il y a risque de débordement et l'eau pourrait immerger le chemin.			
CONCLUSION	Monsieur le Maire prendra l'attache du service rivière du département afin de savoir si des aides peuvent être sollicitées, et consultation de la loi sur l'eau.		
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER	A
Passage en Conseil Municipal	Francis ALLONAS	Mai 2019	



POINT N°4	Projet d’achat d’une parcelle forestière privée – Forêt du GLASER -		
Toujours dans le cadre de la « restructuration foncière » et de la cohérence de gestion globale de notre forêt, une parcelle isolée « privée » a été identifiée et appartenant à M. Gérard WALTER et sa sœur Françoise. André SCHLUSSEL en a fait l’estimation.			
CONCLUSION	Le Conseil Municipal devra se prononcer sur : - le principe d’achat de cette parcelle - avoir l’accord du propriétaire sur le prix proposé - si accord, inscrire au Budget Forêt 2019 la dépense en acquisition de cette parcelle		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER A
Passage en Conseil Municipal		Francis ALLONAS	Mai 2019



POINT N°5	Bois d’Affouage Chemin du Treh.		
L’Entreprise BAUMGART vient de terminer le « Bois d’Affouage ». Cette longue pile de bois est impressionnante. Depuis quelques années nous faisons appel à une entreprise « privée » pour préparer notre bois d’Affouage. Nous restons ainsi dans la fourchette de prix de revente.			
CONCLUSION	Le fait de faire appel aux entreprises privées deviendra une démarche courante dans les prochaines années, car les équipes de bucherons «Inter - Communaux » se réduisent actuellement à deux, et ne peuvent donc plus assurer la demande globale des 15 Communes.		
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER	A
Aucune			



POINT N°6	Toujours dans le cadre de la « restructuration foncière » et de la cohérence de gestion globale de notre forêt, plusieurs parcelles « privées » ont été identifiées comme appartenant à M. Gérard WALTER et sa sœur Françoise. André SCHLUSSEL en a fait l'estimation.		
CONCLUSION	Le Conseil Municipal devra se prononcer sur : - le principe d'achat de cette parcelle - avoir l'accord du propriétaire sur le prix proposé - si accord, inscrire au Budget Forêt 2019 la dépense en acquisition de cette parcelle		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER ^A
Passage en Conseil Municipal		Francis ALLONAS	Mai 2019

POINT N°7	Points divers		
En points divers, les questions suivantes ont été abordées : - que faire des bois secs qui se développent de plus en plus ?? sachant que le coût n'est pas innocent - qu'advient-il de la surpopulation de notre gibier ?? il semblerait qu'une légère baisse soit confirmée - devenir de nos bûcherons ?? la décision devrait être prise prochainement par les Maires du Canton, mais on s'orienterait vers une stabilisation sur deux équipes de trois opérationnelles soit environ huit bucherons.			
CONCLUSION			
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI RESPECTER	A
Aucune			



Commission des travaux | Compte rendu

Réunion du 19 septembre 2018 à 18h00 sur le terrain

REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delettre
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain
ANIMATEUR	Noël Delettre
SECRETAIRE	Noël Delettre
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Éliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Raymond Zussy (Technicien coopté) Yves Walch (Technicien coopté) Richard Schilling (Service technique) Marc Etterlen (Service technique) David Georget (Service technique)
ABSENTS EXCUSÉS	Jocelyne Perrin (DGS) Richard Locatelli (Conseiller municipal) Séverine Bernardino (Conseillère municipale)
ABSENT NON EXCUSE	Martine Oulbani (Conseillère municipale) Marie Lagrola (Conseillère municipale)

POINT N°1	Remise en état du plateau sportif	
	L'ASO club de football de Oderen s'entraîne régulièrement sur le plateau sportif grâce aux infrastructures en place et ceci, pour préserver le terrain d'honneur. Le club compte 110 licenciés, soit 8 équipes. De temps à autres les footballeurs utilisent aussi les installations de Kruth grâce à l'entente entre les 2 clubs. Les travaux inhérents à l'usure et à la dégradation du gazon sont du ressort de la commune car, outre le club de football, les écoles et les jeunes du village utilisent le terrain. De même l'éclairage est insuffisant. Pour pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions l'ASO demande la régénération du gazon et la mise en place de poteaux supplémentaires avec des phares adéquats pour assurer un éclairage efficace.	
CONCLUSION	La commission, consciente de l'importance du club pour la formation des jeunes et de l'état du terrain, propose une assistance technique auprès d'une entreprise spécialisée ainsi qu'un devis pour la remise en état de l'engazonnement du terrain. Un diagnostic va être effectué pour déterminer si la puissance électrique en place peu supporter un éclairage supplémentaire. Au vu de ces consultations un coût estimatif sera établi et proposé au budget 2019. Les mâts pourraient éventuellement être fournis par un membre du club et les travaux de terrassement seraient envisageables lors de la journée citoyenne.	
MESURES A PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Assistance technique	Noël Delettre	Octobre 2018
Diagnostic électrique	Marc Etterlen	Octobre 2018
Établissement du budget	Noël Delettre	Janvier 2019

POINT N°2	Accumulation de cailloux sous le pont de la Thur rue Gorth		
Des travaux de curage ont été effectués sur la Thur au niveau du pont rue Gorth et un seuil a été prolongé pour protéger un mur de soutien. À la suite de ces travaux une accumulation de cailloux s’est formée sous le pont. Il risque d’en résulter une obstruction significative et en cas de crue, d’inonder les résidences voisines. L’extraction mécanique de ces pierres est quasiment impossible.			
CONCLUSION	Le syndicat de rivières a été rendu attentif à ce problème et cherche une solution car en tout état de cause, une intervention en milieu aquatique ne peut être réalisée que sous conditions. Parallèlement, une solution mécanique sera tout de même étudiée en concertation avec le syndicat.		
MESURES A PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAÏ A RESPECTER
Recherche d’une solution mécanisable		Noël Delettre	Automne 2018



POINT N°3	Haie rue Saint-Nicolas vers la rue de l'église		
Le Gassel est un passage obligé pour se rendre à pied à l'église Saint-Nicolas. Il est en partie bordé par une haie de charmilles qui déborde sur le chemin. Chaque année le service technique éprouve de plus en plus de difficultés pour tailler cette haie du fait de sa propension. De plus, nombre d'usagers se sont plaints d'être détrempés en cas de pluie			
CONCLUSION	En accord avec la majorité des riverains il a été décidé de réduire cette haie à une dimension de cinquante centimètres en hauteur et largeur.		
MESURES A PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAÏ A RESPECTER
Procéder à la taille		Noël Delettre/Richard Schilling	Novembre 2018



POINT N°4	Stationnement devant la pharmacie		
Régulièrement, des voitures ventouses en visite à l'hôpital s'attardent devant la pharmacie, alors que seulement 3 places sont disponibles, ce qui oblige les clients de l'officine à chercher un emplacement pour stationner à proximité.			
CONCLUSION	3 actions sont proposées pour tenter de remédier à cet état de fait, > Matérialiser les places de stationnement au sol en indiquant « Parking réservé » > Mettre un panonceau « Réservé pharmacie » > Mutualiser le parking ouest du docteur.		
MESURES A PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Mettre la signalétique au sol		Noël Delettre/Richard Schilling	Octobre 2018
Commander le panonceau « Arrêt minute »		Noël Delettre	Octobre 2018



Divers & communication,

- ✓ Le dentiste souhaiterait un stationnement réservé aux handicapés à proximité de son cabinet. Une étude sera réalisée pour en étudier la faisabilité.
- ✓ La société de musique Alsatia a procédé à une estimation de la salle des fêtes pour une éventuelle vente.
- ✓ Les travaux de l'appartement nord reprendront en semaine 39 et devraient se terminer si les conditions météo le permettent fin décembre pour une location en janvier.
- ✓ Le remplacement de la canalisation obstruée en continuité de la rivière pépinière rue Gorth sera effectué semaine 41.
- ✓ Une démonstration de désherbeuse thermique aura lieu semaine 39.

Les débats sont clos à 20h00